



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de la SEINE-MARITIME**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE**

**Séance du 27 janvier 2020**

Nombre de Membres Afférents au Conseil Municipal	Nbre de présents	Qui ont pris part à la délibération
14	8	11

Date de la convocation : 21 janvier 2020

Date d'affichage ordre du jour : 21 janvier 2020.

L'an deux mil vingt, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de Madame LELIEVRE Josiane.**

**Présents :** M. CALTOT, Mme DESANNAUX, Mme TALBOT, Mme LELIEVRE, M. BRUNG, M. ZEDDE, M. RAIMBAULT, M. POTHERAT.

**Absents excusés :** Mme LEMIRE, a donné pouvoir à Mme LELIEVRE, M. CAUCHOIS a donné pouvoir à Mme TALBOT et M. NIEL à M. BRUNG.

**Absents non-excusés :** Mme DELAHAYE, Mme DROUARD, M. PRUNIER.

**2020/06 – PARCELLE ROUTE DES 2 TILLEULS - VENTE**

Madame le Maire fait lecture du courrier reçu en date du 9 janvier émanant du propriétaire de la Parcelle citée en objet.

Celui-ci indique que la vente est toujours négociable au prix actuel du marché et que la pose d'une clôture mitoyenne est désormais envisageable.

Madame le Maire propose de solutionner cette affaire avant la prochaine mandature, toutefois il convient de savoir de quel type de clôture il s'agit et de rédiger un courrier à ce propriétaire à cet effet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est d'accord :

- sur le principe d'une clôture mitoyenne, demeurant dans l'attente d'une suggestion de la part du propriétaire,
- de l'acquisition de ladite parcelle mais, s'agissant d'un terrain situé en limite d'un corps de ferme, au prix du marché de la terre agricole.

Pour extrait conforme,  
LE MAIRE,

